

Recyclage de la matière plastique: aperçus et perspectives

Patrick Semadeni, vice-président Durabilité
Congrès sur le recyclage de Bienne, le 26 janvier 2024



Champions du recyclage!

«[...] au fil du temps les Suisses sont devenus les **champions** du recyclage.»



Source: <https://www.eda.admin.ch/aboutswitzerland/en/home/umwelt/natur/recycling.html>. Site Internet DFAE [visite 03.01.2024]

Champions du recyclage!



Crédits photo: Amazon UK

Champion du monde du recyclage ?



Photo credit: Amazon UK

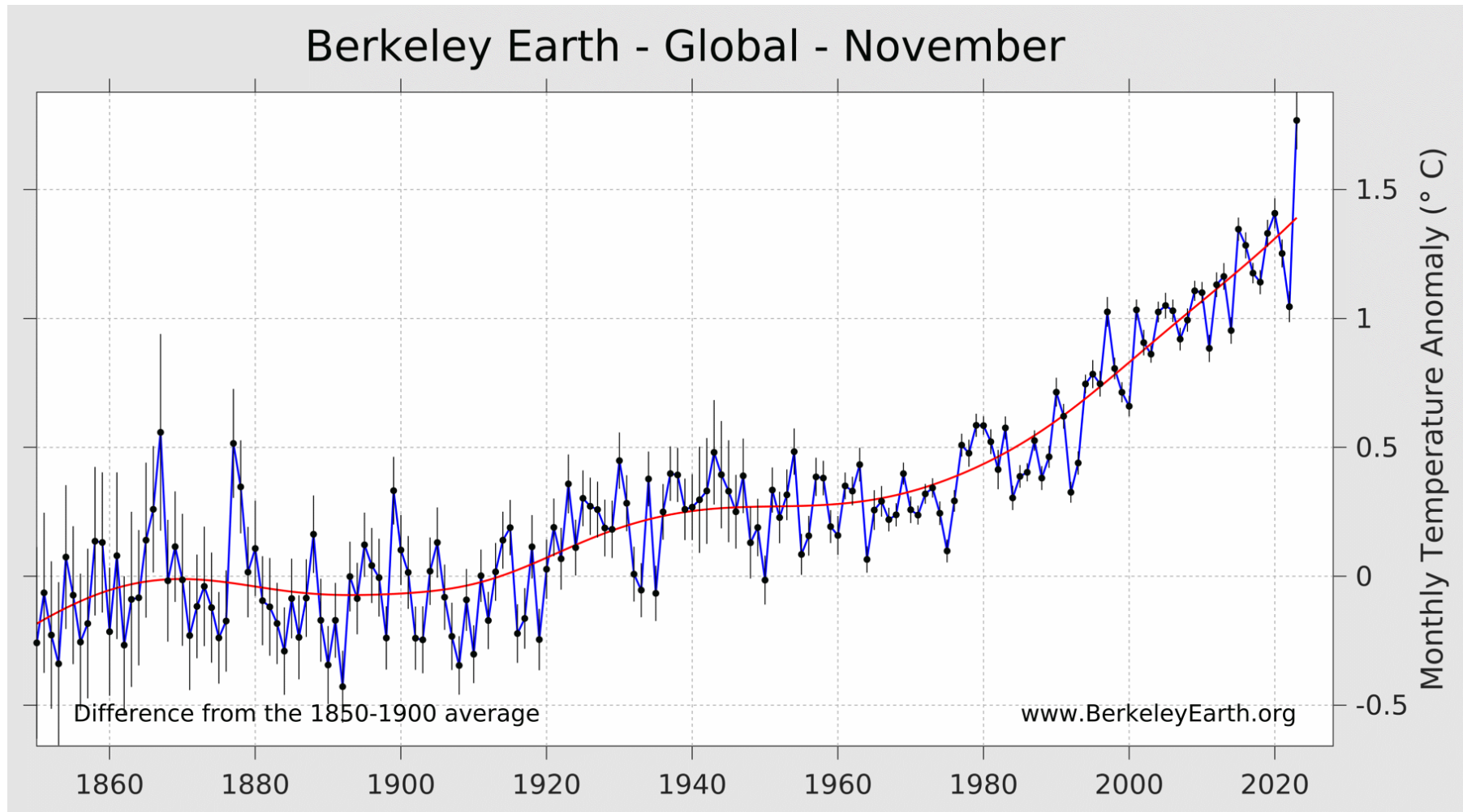
La nature, pionnière du recyclage



Les écosystèmes les plus anciens sont riches en espèces biologiques, présentent des densités de flux de matière et d'énergie considérables, intègrent largement les ressources disponibles dans les cycles de vie et se caractérisent par un **degré élevé de recyclage** des substances vitales.

Kümmel R., Verhalten von Ökosystemen, Fraunhofer UMSICHT, 2016

Pourquoi est-il important de recycler les matières plastiques?

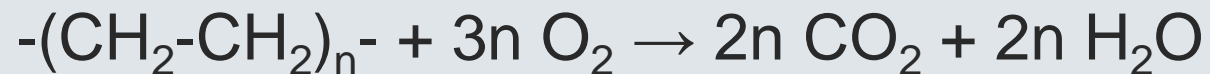


Pourquoi est-il important de recycler les matières plastiques?

Protéger le climat: la valorisation matière produit bien moins d'émissions de gaz à effet de serre que la valorisation thermique

Valorisation thermique (exemple PP): 2,549 kg CO₂eq./kg de matière

Recyclage matière (exemple PP): 0,530 kg CO₂eq./kg de matière



Sources: Ecoinvent Dataset 3.7.1. (IPCC 2013).; Franklin Assc., Life Cycle Impacts for Postconsumer Recycled Resins, 2018.

Le législateur exige plus de recyclage

Mesures en Suisse

Motion 20.3695 (*motion Dobler*) «Doper le recyclage du plastique pour développer l'économie circulaire.»

Initiative parlementaire 20.433 «Développer l'économie circulaire en Suisse»



Crédits photo: Bern Welcome

Le législateur exige plus de recyclage



Exigences réglementaires de l'UE en matière d'emballages

SUPD – Directive sur les plastiques à usage unique¹

PPWD – Directive relative aux emballages et aux déchets d'emballages²

PPWR – Règlement sur les emballages et les déchets d'emballages³

¹ Directive (UE) 2019/904 relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement

² Directive (UE) 2018/852 modifiant la directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballages

³ COM(2022) 677 final: Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux emballages et aux déchets d'emballages, modifiant le règlement (UE) 2019/1020 et la directive (UE) 2019/904, et abrogeant la directive 94/62/CE

Le législateur exige plus de recyclage



Exigences réglementaires de l'UE en matière d'emballages:

Taux obligatoires de matières recyclées (proposition de la Commission PPWR):

Emballage	Taux 2030	Taux 2040
Bouteilles à boisson jetables en matière plastique	30%	65%
Emballages sensibles au contact		50%
faits à partir de PET comme matériau principal	30%	
faits à partir de plastiques autres que le PET	10%	
Autres emballages en plastique	35%	65%

Le législateur exige plus de recyclage



Exigences réglementaires de l'UE en matière d'emballages:

Taux de recyclage

Matériau	Âme du recyclage 2025/2030
Matières plastiques	50% / 55%
Bois	25% / 30%
Métaux ferreux	70% / 80%
Aluminium	50% / 60%
Verre	70% / 75%
Papier et carton	75% / 85%

Le législateur exige plus de recyclage



Exigences réglementaires de l'UE concernant les autres produits:

ELV (exigences en matière de circularité applicables à la conception des véhicules et, d'autre part, à la gestion des véhicules hors d'usage)¹

ESPR (établit un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits durables)²

CPR (établit des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction)³

¹ COM(2023) 451 final: Proposition de règlement relatif, d'une part, aux exigences en matière de circularité applicables à la conception des véhicules et, d'autre part, à la gestion des véhicules hors d'usage, modifiant les règlements (UE) 2018/858 et 2019/1020 et abrogeant les directives 2000/53/CE et 2005/64/CE

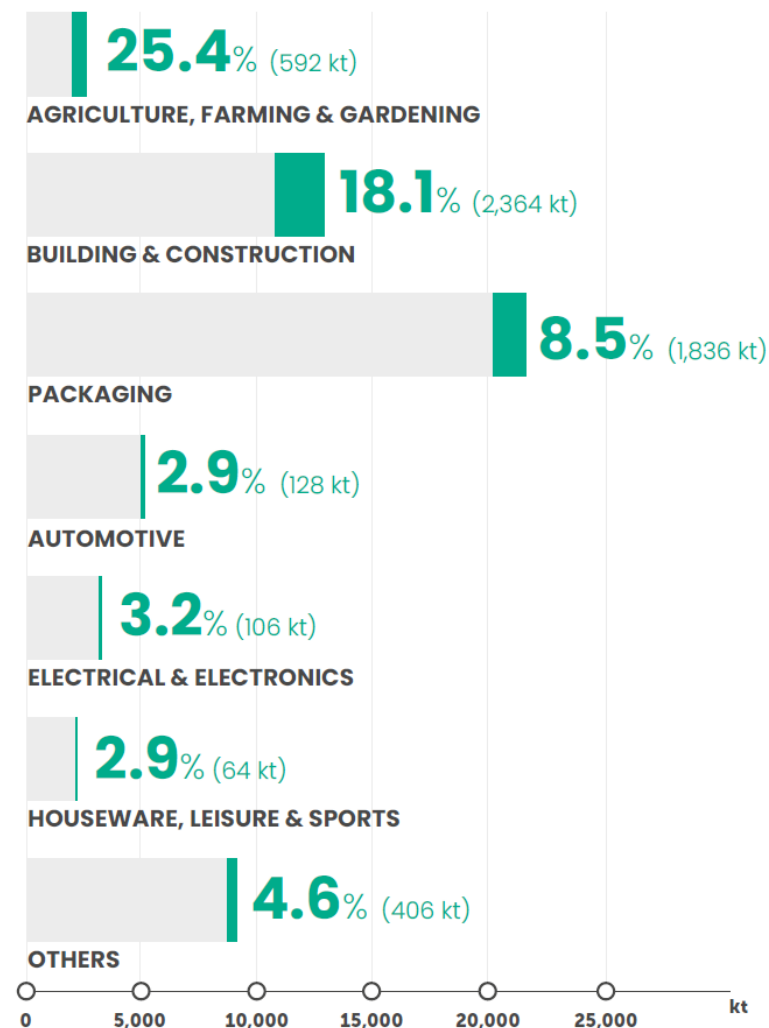
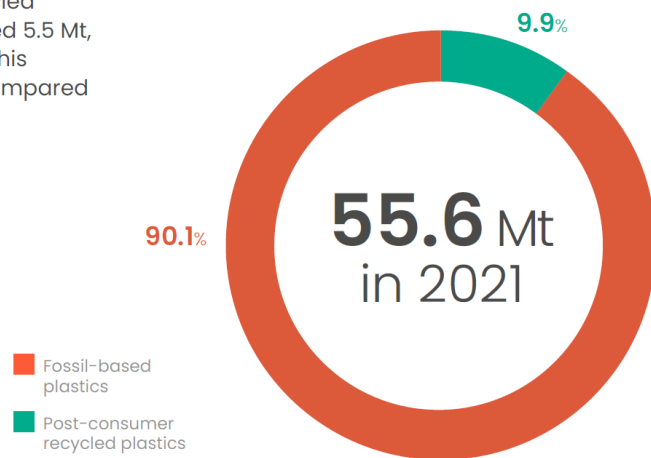
² COM(2022) 142 final: Proposition de règlement établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits durables et abrogeant la directive 2009/125/CE

³ COM(2022) 144 final: Proposition de règlement établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction, modifiant le règlement (UE) 2019/1020 et abrogeant le règlement (UE) n° 305/2011

Recyclage de matière plastique aujourd'hui – utilisation des matières recyclées

European post-consumer recycled plastics use reached 9.9 % in 2021

In 2021, the use of post-consumer recycled plastics by European converters reached 5.5 Mt, representing a 9.9% recycled content. This represents an increase of about 20% compared to 2020.

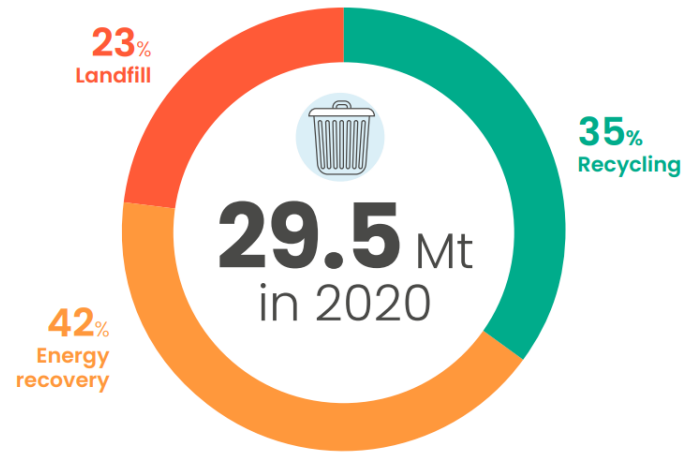


Source: Plastics – the Facts. Plastics Europe, 2023.

Recyclage de matière plastique aujourd'hui – taux de recyclage

Post-consumer plastics waste management in 2020 (EU27+3)

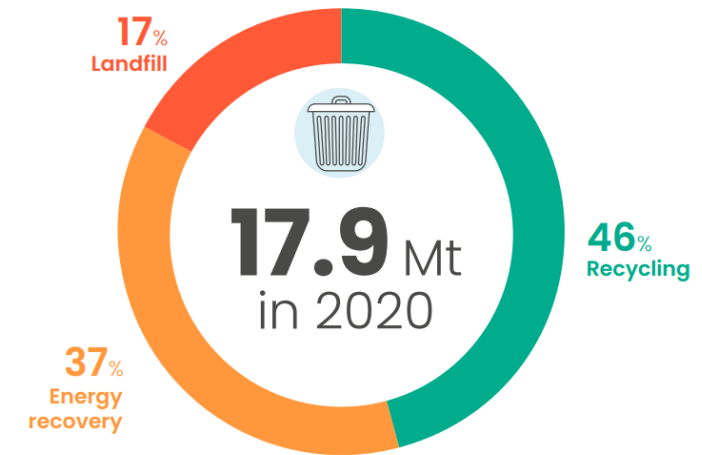
In 2020, 35% of post-consumer plastics waste was sent to recycling.



Post-consumer plastics **PACKAGING** waste management in 2020 (EU27+3)

In 2020, the overall European recycling rate for post-consumer plastics packaging reached 46% (under the former Packaging and Packaging Waste Directive calculation methodology), compared to 42% in 2018 – an increase of about 9.5%.

9.5%
increase
of plastics packaging
recycling rate since 2018



Source: Plastics – the Facts. Plastics Europe, 2023.

Obstacles au recyclage des matières plastiques

Complexité

- Plus de 200 sortes de plastiques
- Additifs, agents de charge
- Matériaux composites
- Legacy Chemicals

Solution

- Directives Design for Recycling
- Transparence (surtout dans le secteur du sensible au contact)
- Recyclage chimique (pyrolyse, solvolyse)



Obstacles au recyclage des matières plastiques

Accessibilité

- Matériaux difficilement séparables
- Système de collecte + utilisation de celui-ci insuffisants

Solution

- Séparabilité des matériaux
- Identification des matériaux
- Plus de collectes (RecyPac, ERDE)



Obstacles au recyclage des matières plastiques

Limites d'application

- Législation, p. ex. [Règlement (UE) 2022/1616]
- Dégradation

Solution

- Champ d'acceptation plus large
- Mesures chimiques et physiques
- Gestion des processus thermiques (PO)
- Post-condensation (PET)



Obstacles au recyclage des matières plastiques

Capacités insuffisantes

- Recyclage mécanique en Europe: 11,3 Mt (2021)
- Recyclage chimique en Europe: 364 kt

Solution

- Cadre juridique clair
- Mise en œuvre des investissements prévus
- Encouragement à l'investissement
- Possibilité d'augmenter le recours aux matières recyclées

Sources: Plastic Recyclers Europe PRE, Plastics Europe, Chemical Recycling Europe



Obstacles au recyclage des matières plastiques

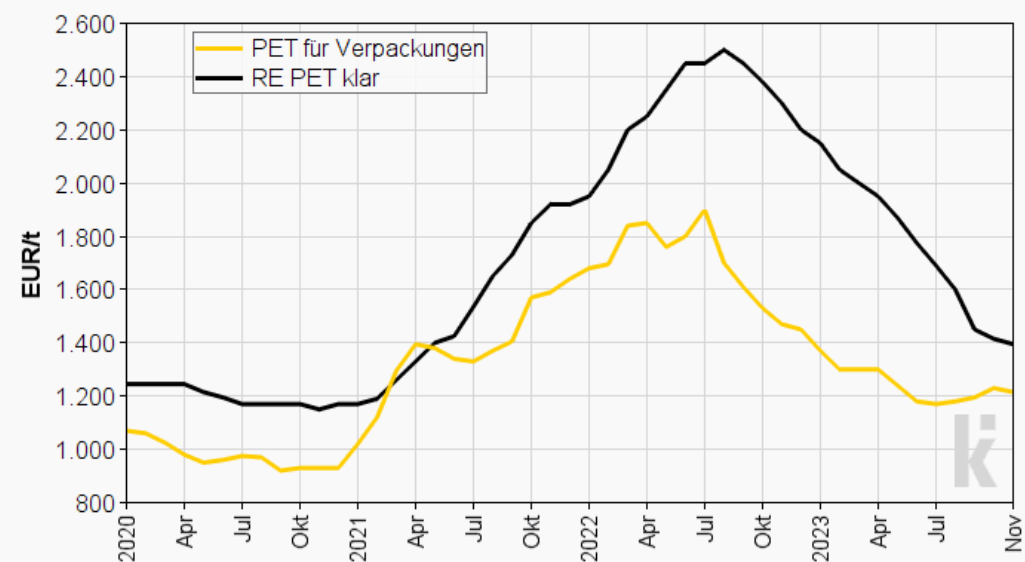
Matériaux neufs à bas prix sur le marché

- «Un expert met en garde: les chaînes commerciales poussent les entreprises de recyclage à la faillite» Till Isensee, dans un entretien avec flustix

Solution

- Volonté de recourir aux matières recyclées
- Communication et acceptation des coûts supplémentaires
- Subvention de l'état (p. ex. prix de l'énergie)

KI Polymerpreise



© 2024 Kunststoff Information, Bad Homburg - www.kiweb.de

Points à retenir

- Le recyclage des matières plastiques est un élément essentiel d'une stratégie de circularité
- Les mandats politiques pour plus de recyclage sont sur la table
- La Suisse n'a pas fini d'exploiter son potentiel
- Un cadre juridique clair est nécessaire
- Tous les acteurs sont appelés à agir



Q&A



+ KUNSTSTOFF
.SWISS

Let's recycle!

